

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25024078*****Déposé / Reçu le****10 FEV. 2025**au greffe du tribunal de l'entreprise
~~française de Bruxelles~~N° d'entreprise : **0419 460 266**

Nom

(en entier) : **FoodDrinkEurope**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association internationale sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Avenue des Nerviens 9-31, 1040 Bruxelles (Belgique)****Objet de l'acte : Réélection Vice-Présidents - Fin du mandat d'administrateur et de Président
- Election du Président - Composition du Conseil d'Administration****I. EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2024 RELATIF AUX DÉCISIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION PRISES PAR PROCÉDURE ÉCRITE****A. Réélection de Vice-Présidents**

Le Conseil d'Administration a décidé de réélire en tant que Vice-Président de l'Association :

- M. Jan VANDER STICHELE, à la condition qu'il soit réélu en tant qu'Administrateur par l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 et avec effet immédiat à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 ; et

- M. Niels PÖRKSEN, avec effet immédiat à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024.

Conformément à l'Article 23.2 des Statuts de l'Association, leur mandat en tant que Vice-Président prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2026. Leur mandat ne sera pas rémunéré.

B. Pouvoirs

Le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une procuration spéciale à (i) Mosae Management BV, en sa qualité de Directeur Général, représentée par M. Dirk Jacobs, représentant permanent, (ii) M. Antoine Druetz, Mme Alix Degrez, Mme Fantine Miroir, Mme Léa Cartier et Mme Pauline Vansteenkiste, avocats élisant domicile à rue Belliard 40, 1040 Bruxelles, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution à tout avocat des bureaux belges d'EY Law BV/SRL, et à (iii) AD-Ministerie BV, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par M. Adriaan de Leeuw, résidant à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec le pouvoir d'agir seul et avec la capacité de substitution, en vue de déposer auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles tous formulaires de publication et tout autre document nécessaire afin de procéder à (i) tous dépôts, (ii) toutes publications aux Annexes du Moniteur belge, (iii) toutes modifications des informations afférentes à l'Association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, afférents à toutes résolutions prises par le Conseil d'Administration de l'Association lors de la présente procédure écrite et à cette fin, compléter, signer et déposer tout formulaire, faire toute déclaration, et en générale de faire tous ce qui est nécessaire ou utile à la réalisation de cette procuration spéciale.

**II. EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8
NOVEMBRE 2024****A. Fin de mandat d'un administrateur et du Président**

Le Conseil d'Administration a pris acte de la fin du mandat de M. Marco SETTEMBRI, né le 30 septembre 1959, à Novare (Italie) en tant qu'administrateur et Président de l'Association avec effet immédiat à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

B. Election d'un nouveau Président

Le Conseil d'Administration a décidé d'élire M. Henrik SAMUELSON, né le 1er mai 1971, à Nacka (Suède), élisant domicile au siège de l'Association, en tant que Président de l'Association avec effet immédiat à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 2024.

Conformément à l'Article 22.3 des Statuts de l'Association, le mandat de M. Henrik SAMUELSON en tant que Président de l'Association prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025. Son mandat ne sera pas rémunéré.

C. Composition du Conseil d'Administration à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 2024, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- 1) M. Henrik SAMUELSON (Président) ;
- 2) M. Niels PÖRKSEN (Vice-Président) ;
- 3) M. Jan VANDER STICHELE (Vice-Président) ;
- 4) M. Marc CARENA (Vice-Président) ;
- 5) M. Iñaki SOROA ECHAVE ;
- 6) M. Ioannis YIOTIS ;
- 7) M. Daniel POTURNAY ;
- 8) M. Ismaël ROIG ;
- 9) M. Pieraldo OLDANO ;
- 10) M. David LAWLOR ;
- 11) M. Nicola LEVONI ;
- 12) M. Louis-Philippe MICHIELSEN ;
- 13) Mme. Cybelle BUYCK ;
- 14) M. Gilles GERARD ; et
- 15) M. Pablo PERVERSI.

D. Pouvoirs

Le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une procuration spéciale à (i) Mosae Management BV, en sa qualité de Directeur Général, représentée par M. Dirk Jacobs, représentant permanent, (ii) M. Antoine Druetz, Mme Alix Degrez, Mme Fantine Miroir, Mme Léa Cartier et Mme Pauline Vansteenkiste, avocats élisant domicile à rue Belliard 40, 1040 Bruxelles, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution à tout avocat des bureaux belges d'EY Law BV/SRL, et à (iii) AD-Ministerie BV, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par M. Adriaan de Leeuw, résidant à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec le pouvoir d'agir seul et avec la capacité de substitution, en vue de déposer auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles tous formulaires de publication et tout autre document nécessaire afin de procéder à (i) tous dépôts, (ii) toutes publications aux Annexes du Moniteur belge, (iii) toutes modifications des informations afférentes à l'Association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, afférents à toutes résolutions prises par le Conseil d'Administration de l'Association lors de la présente réunion du Conseil d'Administration et à cette fin, compléter, signer et déposer tout formulaire, faire toute déclaration, et en générale de faire tous ce qui est nécessaire ou utile à la réalisation de cette procuration spéciale.

Pour extrait conforme,
Fait à Bruxelles, le 7 février 2025.

AD-Ministerie SRL,
Mandataire spécial,
Représentée par Adriaan de Leeuw,
Représentant légal.